

AVIS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 8-2022

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022, le conseil municipal a adopté le **premier projet de règlement numéro 8-2022, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter l'usage d'établissement d'hébergement touristique et d'autoriser cet usage dans les zones Rb39, Rb40, Rb41 et Rb42.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **lundi 9 mai 2022, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 8-2022, soit l'ajout de l'usage d'établissement d'hébergement touristique dans les zones Rb39, Rb40, Rb41 et Rb42.
4. Les zones visées par cette modification au règlement de zonage sont les zones résidentielles Rb39, Rb40, Rb41 et Rb42. Sommairement, l'ensemble formé par ces zones est contenu entre la 4^e rue Dionne au nord-est, la 2^e avenue de la Falaise au nord et au nord-ouest, la 2^e rue Guimond au sud-ouest et les zones centre-ville Cv1 et Cv3 au nord-ouest, où on retrouve les premières propriétés sur la 4^e avenue Painchaud à partir de la 2^e rue Guimond jusqu'à la 4^e rue Dionne.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 8-2022 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 8-2022 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration des zones concernées et le projet de règlement numéro 8-2022 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 6 avril 2022.

Danielle Caron, OMA
Greffière